

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N ° CE468

présenté par
Mme Buffet

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« et en favorisant les interactions entre les élèves et les professionnels tout au long des études ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les responsables syndicaux constatent souvent un décalage entre les ambitions des jeunes souhaitant s'installer en agriculture et la réalité du métier, un décalage souvent décrit de façon simpliste comme l'opposition des fils d'agriculteurs et des jeunes non-issus du milieu agricole (NIMA). Toutefois, chacun a à apprendre de l'autre : ces NIMA sont porteurs d'idéaux et de renouveau dans les pratiques, alors que les agriculteurs sont souvent très au fait des réalités du terrain. Afin de pouvoir concilier ces deux aspirations, il semble essentiel que les jeunes désireux de s'installer puissent interagir, à chaque étape de leur formation, avec des professionnels du monde agricole. Le présent amendement propose donc de compléter la seconde mission de l'enseignement agricole pour inscrire cet objectif important, qui permettra de faire la passerelle entre le projet et ses idéaux, la formation et sa maturation, et l'installation et les réalités de terrain.